

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 23 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-06-23-37 | Le Secours Catholique - Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 3

Convoqué le 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Chantal Lefebvre, Madame Chantal Joly, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Breham, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Léa Pawelski, Madame Khadija Berraho.

Vu :

- L'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- Les articles L123-5 et R123-2 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs aux missions du CCAS,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- Les activités menées par l'équipe locale du Secours Catholique sur Saint-Étienne-du-Rouvray, et notamment l'aide alimentaire qu'elle apporte aux familles stéphanaises démunies,
- Le bilan d'activité qui fait apparaître que 149 familles stéphanaises ont bénéficié du magasin alimentaire tenu par l'antenne locale du Secours Catholique en 2025, sans compter les colis alimentaires de dépannage qui ont pu être délivrés par ailleurs,
- Le partenariat existant entre les équipes du CCAS et du Secours Catholique,
- La volonté municipale d'apporter en 2026 un soutien exceptionnel au Secours Catholique dans le cadre des mesures de préservation du pouvoir d'achat,

Le Conseil d'administration décide :

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant exceptionnel de 6 000 € au titre de l'aide alimentaire délivrée aux Stéphanaïs,
- De verser cette somme au Secours Catholique (EAT Rouen Sud),
- D'imputer la dépense sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 30/06/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260623-2026-06-23-37-DE

Publié ou notifié : **13 JUIL. 2026**